

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01883
Numéro SIREN : 814 939 773
Nom ou dénomination : ORANGE 84 CF

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2018 sous le numéro de dépôt 4747

ORANGE 84 CF
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : Rue du Luxembourg – 84100 ORANGE
Immatriculée sous le numéro 814 939 773 auprès du RCS d'AVIGNON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 30 septembre,

A 17 heures 30,

Les associés de la société ORANGE 84 CF se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente de séance, permet de constater que les conditions de quorum et de majorité requises pour la tenue de la présente assemblée et la mise aux voix des résolutions présentées sont remplies.

Par conséquent, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Audrey COSTES épouse BLANCHON, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de la présidente,
- le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- les statuts de la Société,
- le registre d'Assemblées Générales,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

La Présidente de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décisions à proposer aux associés dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

JBD
B UB

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidente de séance, et les autres associés présents.

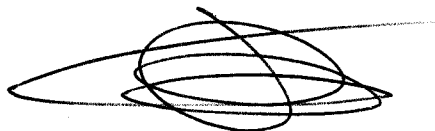
Madame Audrey COSTES épouse BLANCHON

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke.

Monsieur Laurent BLANCHON

A handwritten signature with a large, stylized 'L' and a few additional strokes.

Monsieur Jean-Baptiste DESNOIX

A handwritten signature featuring a large, horizontal oval shape with several internal loops and a long horizontal stroke extending to the right.